



*Au service  
des peuples  
et des nations*

## Plan Annuel de Travail 2014

*« Projet de Promotion de l'entreprenariat agricole pour la transformation  
socioéconomique des zones rurales au Bénin »*

*Entre*

*Le Gouvernement de la République du Bénin*

*Et*

*Le Programme des Nations Unies pour le Développement*

*Handwritten mark*

*Handwritten mark*

**Titre du Projet:** Projet de Promotion de l'Entreprenariat Agricole pour la transformation socioéconomique des zones rurales au Bénin

**Effet (s) UNDAF:** D'ici à fin 2018, les populations rurales et périurbaines, notamment les jeunes et les femmes dans les communes d'intervention accroissent leur revenu et améliorent leur sécurité alimentaire

**Effet (s) escompté (s) du CPD:**

D'ici à 2018, les populations rurales et périurbaines, notamment les jeunes et les femmes vivant dans les communes d'intervention, accroissent leur revenu et améliorent leur sécurité alimentaire

**Produit (s) escompté (s):**

Les jeunes et les femmes ont davantage de capacités, compétences et facilités d'installation pour l'auto emploi et l'entrepreneuriat agricole, la mise en œuvre de micro, petite et moyenne entreprises en milieu rural et péri urbain

**Partenaire de Mise en Oeuvre:** Ministère de Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective (MDAEP)

**Parties Responsables:** PNUD, Songhaï.

#### Brève Description du projet

*Dans le cadre de la mise en œuvre de son CPAP 2009-2013, le PNUD s'est engagé à appuyer les activités susceptibles d'augmenter les revenus des pauvres et de créer des emplois décents pour les jeunes et les femmes. Ceci passera notamment par le renforcement des capacités des centres formation pour accompagner l'émergence d'un entreprenariat agricole. Or, le Bénin abrite une expérience, celle du Centre Songhaï de promotion de l'entrepreneuriat agricole, vieille de plus de 20 ans. Cette expérience constitue aujourd'hui un label régional avec l'accompagnement du Système des Nations Unies dans le cadre du Projet Régional de Promotion de l'Entreprenariat Agricole pour stimuler l'Economie rurale en Afrique.*

*L'idée du « Projet de promotion de l'entrepreneuriat agricole pour la transformation socio-économique des zones rurales au Bénin » découle de cette logique. Ce Projet mettra l'accent sur la définition des pôles de concentration pour arrimer l'expérience de Songhaï à la stratégie nationale de développement agricole, dans une vision de développement intégré sur toute l'étendue du territoire national.*

*Le projet a spécifiquement pour objectifs de :*

*- Renforcer les capacités des jeunes entrepreneurs agricoles dans des domaines en adéquation avec les potentialités agro écologiques de leurs localités (agriculture, élevage, transformation agroalimentaire, mécanisation, énergie renouvelable, gestion des ressources naturelles, etc.) et les orientations stratégiques nationales ;*

*-Favoriser le développement, la promotion et l'adoption des technologies permettant d'accroître la productivité des entreprises agricoles ;*

*-Contribuer à instaurer un dispositif d'accompagnement et de soutien aux jeunes entrepreneurs agricoles formés (accès aux intrants, maîtrise de l'eau et de l'énergie, accès à un financement adapté, accès aux marchés, formation continue, etc.)*

*-Promouvoir un aménagement socio-économique des zones d'implantation à travers la mise en place d'infrastructures adéquates.*

Période du Programme: 2014 - 2018

Secteur Clé d'Activité (Plan Strat): Accélération durable de la croissance et de la transformation de l'économie. Axe 3 : Renforcement du capital humain. Axe 5 : Développement équilibré et durable du territoire national

Atlas Award ID: 00056915

Date de démarrage: Oct 2011  
Date de Fin : Déc 2016

Date du CLEP: 09/02/2010

Arrangements de Gestion :  NEX

Budget PTA 2014:

Ressources Totales requises: 3 990 000 US\$  
Ressources Totales allouées: 3 990 000 US\$

- Régulière: 130 000 US\$
- Autres:
  - Gouvernement 3 800 000 US\$
  - LNB 60 000 US\$

Budget non financé: 0 US\$

Approuvé au nom de :	Signature	Date	Nom/Titre
Gouvernement de la République du Bénin		.....	<b>Mathias K. POFAGI,</b> Directeur National du Projet (DNP)
Programme des Nations Unies pour le développement	.....	.....	 <b>Odile SORNGHO-MOULINIER,</b> Représentant Résident a. l.

usp



Au service des peuples et des nations

# I. PLAN DE TRAVAIL ANNUEL

Année: 2014

PRODUITS ESCOMPTES Données de base, indicateurs et cibles annuelles associés	N°	ACTIVITES PLANIFIEES				AGENDA				RESPONSABLE	Source de Financement	BUDGET PREVU		
		Lister les résultats d'activités et les actions pour les réaliser				T1	T2	T3	T4			Montant en FCFA	Montant \$ US	
		<b>1. Résultat d'activité : Des entrepreneurs agricoles capables de créer de la richesse sont disponibles</b>										<b>1 306 000 000</b>	<b>2 612 000</b>	
Produit : Les jeunes et les femmes ont davantage de capacités, compétences et facilités d'installation pour l'auto emploi et l'entrepreneuriat agricole, la mise en œuvre de micro, petite et moyenne entreprises en milieu rural et péri urbain.	1	Finaliser et/ou aménager les infrastructures et équipements sociaux (Activité 5)	X	X	X	X					PNUD	BN	281 000 000	562 000
	2	Finaliser et/ou mettre en place des infrastructures et équipements de production, de transformation et de commercialisation (Activité 5)	X	X	X	X					Songhai	BN LNB	320 000 000 30 000 000	640 000 60 000
	3	Rendre fonctionnelles les activités de production et de transformation (Activité 3)	X	X	X	X					Songhai	BN	175 000 000	350 000
Indicateur(s): 1• Nombre de jeunes de 15-35 ans formé(e)s à l'entrepreneuriat agricole (R: 200, C: 400)	4	Rendre fonctionnelles les activités de commercialisation (Activité 3)	X	X	X	X					PNUD	BN	50 000 000	100 000
2• Nombre de femmes formées à l'entrepreneuriat agricole (R : 30, C : 100)	5	Renforcer les capacités des groupements de producteurs (Activité 4)	X	X	X	X					Songhai	BN	9 000 000	18 000
3• Nombre de jeunes de 15-35 ans ayant reçu un appui matériel et financier pour créer des entreprises- (R : 0, C : 400)	6	Réaliser des travaux d'assainissement et de VRD (Activité 5)		X	X	X					PNUD	BN	75 000 000	150 000
	7	Créer au sein des Centres PPEA de zones, des espaces de pré vulgarisation des technologies (Activité 4)		X	X	X					Songhai	BN	6 000 000	12 000
	8	Vulgariser par site des technologies améliorées de production, de stockage /conservation et de transformation (Activité 4)		X	X	X					Songhai	BN	10 000 000	20 000

*OK*

*4*



19	Mettre en place un système d'appui conseil pour le suivi des jeunes entrepreneurs installés (Activité 3)	X	X	X	X	X	X	PNUD	BN	25 000 000	50 000
20	Structurer et dynamiser les réseaux d'entrepreneurs agricoles en vue de leur professionnalisation (Activité 3)	X	X	X	X	X	X	PNUD	BN	15 000 000	30 000
21	Faciliter l'accès aux intrants (Activité 3)	X	X	X	X	X	X	PNUD	BN	10 000 000	20 000
22	Documenter et vulgariser les normes en matière de qualité de production, de transformation et de commercialisation (Activité 4)		X	X	X	X	X	Songhai	BN	20 000 000	40 000
23	Développer un mécanisme de commerce inclusif pour la mise en marché des produits des entrepreneurs agricoles (Activité 3)		X	X	X	X	X	PNUD	BN	10 000 000	20 000
24	Elaborer et valider le document de projet du Programme African Agribusiness Supply Development Program (AASDP). (Activité 6)		X					PNUD	BN	30 000 000	60 000
25	Contribuer à l'identification des débouchés commerciaux (Activité 3)	X	X	X	X	X	X	PNUD	BN	20 000 000	40 000
	<b>3 Résultat de l'activité: Les zones d'installation définitive des entreprises agricoles sont identifiées et les études de base pour l'aménagement et la viabilisation de ces zones sont conduites</b>									<b>5 000 000</b>	<b>10 000</b>
26	Identifier, négocier et discuter les modalités de cessions des zones d'implantation des jeunes entrepreneurs. (Activité 3)	X	X	X	X	X	X	PNUD	BN	5 000 000	10 000
	<b>4. Résultat d'Activité : Les entrepreneurs sont informés sur les modalités d'accès au financement et formés sur le montage des dossiers de demande de financement</b>									<b>70 000 000</b>	<b>140 000</b>
27	Accompagner les entrepreneurs agricoles dans la formalisation de leurs entreprises (Activité 3)	X	X	X	X	X	X	PNUD	BN	10 000 000	20 000
28	Former les apprenants sur le montage de dossiers de demande de financement (Elaborer les plans d'affaires) (Activité 4)		X	X	X	X	X	PNUD	BN	50 000 000	100 000

29	Faciliter l'accès au financement et à l'accompagnement des jeunes entrepreneurs (Activité 6)	x	x	x	x	x	x	PNUD	BN	10 000 000	20 000
	<b>5. Résultat d'activité : Administration et fonctionnement</b>									<b>234 000 000</b>	<b>468 000</b>
30	Elaboration et mise en œuvre du budget et compte d'exploitation, gestion du personnel de chaque centre (Activité 2)	x	x	x	x			Songhai	BN PNUD	85 000 000 65 000 000	170 000 130 000
31	Assurer le suivi de la gestion des centres PPEA (Activité 2)	x	x	x	x			Gouvernement	BN	30 000 000	60 000
32	Organiser la visite des sites du PPEA par les membres du COPS (Activité 2)				x			Gouvernement	BN	2 000 000	4 000
33	Songhai corporate fees	x	x	x	x			Gouvernement	BN	52 000 000	104 000
<b>TOTAL PTA</b>										<b>1 995 000 000</b>	<b>3 990 000</b>

## II. ARRANGEMENTS DE GESTION

### ➤ *Modalités de financement*

Le coût global du PTA du Projet de Promotion de l'Entreprenariat Agricole (PPEA) pour la transformation socio économique des zones rurales au Bénin au titre de l'année 2014 est de 3 990 000 US\$. Le Gouvernement y apporte 3 800 000 US\$, le PNUD 130 000 US\$ et la LNB 60 000 US\$.

### ➤ *Rôles et Responsabilités des Partenaires du PTA*

Le Projet sera exécuté selon la modalité d'exécution nationale (NEX : National Execution). Le PNUD-Bénin sera responsable de la gestion directe des ressources humaines, financières et matérielles générées à partir des fonds du projet. Le PNUD Bénin peut fournir à la demande de l'agence de réalisation les services ci-après : (i) identification et/ou recrutement de personnel pour le projet ; (ii) identification et facilitation des activités de formation, des études et des missions ; (iii) achats de biens et services. Le PNUD est le garant de la qualité des interventions des différents responsables tels que indiqués dans le PTA. Il intervient à travers l'Unité de Gestion du Projet (UGP) qui est responsable de la mise en œuvre du PTA. Les coûts des services d'appui, calculés sur la base du tarif universel du PNUD pour le recouvrement des coûts, seront imputés à la ligne budgétaire concernée.

Le partenaire technique de mise en œuvre du projet est le Centre Songhaï. A ce titre et sur la base des différents documents et accords signés notamment le document de projet signé en 2013, la lettre d'accord de mise en œuvre du PPEA signé le 6 avril 2012 entre le PNUD et le Gouvernement et le protocole d'accord signé le 8 novembre 2013 entre le centre songhaï et le Gouvernement et la lettre du PNUD en tant que maître d'ouvrage délégué, portant cadre d'orientation pour le PTA, le centre songhaï assure la réalisation des infrastructures techniques de production et conduit les activités de formation des différents bénéficiaires mis à sa disposition. Il assure également la gestion des activités de production sur les sites. Toutes les activités seront exécutées suivant les règles et procédures du PNUD notamment le principe de l'appel à concurrence.

**Le gouvernement du Bénin étant aussi partenaire au projet à travers le MDAEP, il serait bien de préciser dans cette rubrique, ses rôles et responsabilités.**

L'administration globale du projet sera régie par les procédures et règlements du PNUD contenus dans le Manuel de programmation dans le contexte politique défini par son Conseil d'Administration. Le Plan d'Action de Programme Pays (CPAP) pour 2009-2013 entre le Gouvernement du Bénin et le Programme des Nations Unies pour le développement régira la gestion de ce projet.

### ➤ *Cadre institutionnel*

Le projet sera mis en œuvre sous la tutelle du Ministère du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective (MDAEP). Cette tutelle doit être exécutée conformément aux fondements de la gestion de projet sous régime de PPP qui sont :



- (i) intégrer le savoir-faire et les méthodes de fonctionnement du secteur privé,
- (ii) faire évoluer les modes d'interventions des administrations, d'opérateurs directs vers un rôle d'organisateur, de régulateur et de contrôleur, pour finalement permettre la réalisation d'un équipement ou d'un ouvrage en améliorant le rapport qualité/prix.

Le Ministère de tutelle doit coordonner efficacement toutes les actions devant contribuer à l'aboutissement des actions du projet. Il doit permettre l'appropriation du projet par tous les membres du Gouvernement. Il produira, sur la base du rapport de l'Unité de Gestion du Projet (UGP), des rapports trimestriels et annuels au gouvernement pour présenter les actions menées par le projet, l'assistance que doivent apporter les autres ministères ou qu'ils ont déjà apportée afin d'atteindre les objectifs du projet.

➤ *Organes de gestion du projet*

Les organes de gestion du projet comprennent :

Un Comité d'Orientation des Politiques et Stratégies (C.O.P.S) qui fait office de Comité National de Pilotage du Projet. C'est un cadre de concertation des principaux ministères et autres acteurs de la vie socioéconomique du pays impliqués dans le projet. Cet organe veille à la mise en cohérence des options du projet avec les priorités stratégiques nationales et les aspirations des populations à la base. Le Comité National de Pilotage se réunit deux fois par an (ou plus en cas de besoin) pour examiner ou approuver tous les changements éventuels nécessaires à la bonne conduite des activités du projet. Le Comité de Pilotage est présidé par le Ministère du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective. La DNP/PPEA et l'UGP/PPEA, assurent au terme de l'arrêté ministériel, le secrétariat du COPS.

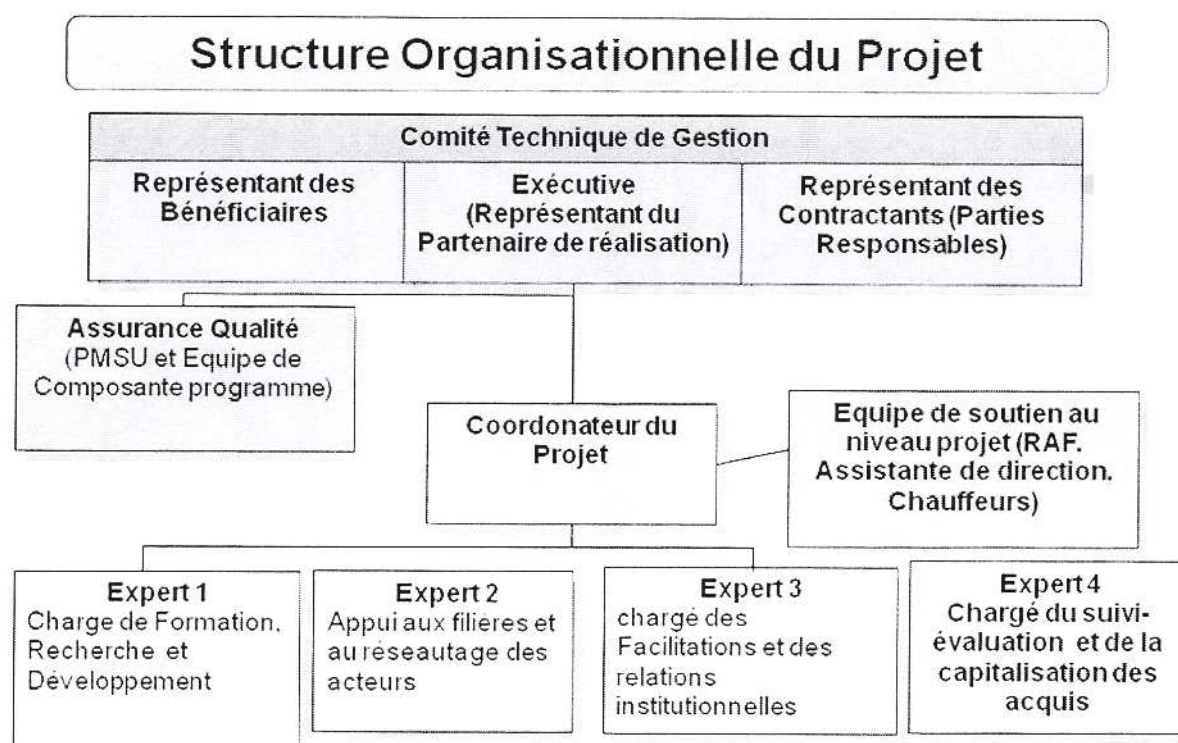
Un Comité Technique de Gestion (CTG) qui appuie l'équipe de projet dans la mise en œuvre des activités programmées et qui est à cheval entre le cadre de gestion stratégique et le cadre de gestion opérationnelle. Il est compétent pour se prononcer sur les questions relatives (i) à la supervision globale du Projet, (ii) à l'évaluation de chaque étape terminée. Il se réunira une fois par trimestre et de façon ad hoc si les circonstances l'exigent, pour connaître et discuter des questions relatives aux plans de travail trimestriels ainsi que des différents rapports d'activités trimestriels et annuels proposés par les responsables désignés de l'Unité d'Exécution du Projet.

L'Unité de Gestion du Projet (UGP) qui assure le fonctionnement au quotidien du projet à travers la mise en œuvre des activités programmées. La mise en œuvre des activités et le déblocage des fonds se feront sur la base du plan de travail annuel approuvé par le comité technique de gestion. Les décaissements de fonds suivront les procédures du PNUD. A cet effet, le partenaire de réalisation du projet, à travers l'UGP, doit soumettre tous les trimestres au Représentant Résident du PNUD, le formulaire d'Autorisation de Financement et Certificat de Dépenses (FACE) qui rend compte des dépenses cumulées par trimestre des fonds avancés par le PNUD.

Le personnel du projet est donc constitué de deux grands groupes : le staff de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) et le personnel d'animation des centres. Le premier groupe de

personnel assure la coordination des activités du projet mais aussi la liaison entre les différents partenaires techniques et financiers.

Le second groupe du personnel, qui est le plus important en effectif est constitué des agents devant animer les centres de formation à réhabiliter et à créer. Le succès du programme repose sur leur degré de maîtrise et de coordination des activités, leur pragmatisme et de leur goût du milieu rural. Ce personnel qui constituera le point d'appui de SONGHAI et de la coordination du projet sera recruté par ces derniers sur la base des critères clairs et spécifiques. SONGHAI, sera responsable du recrutement de ce personnel avec l'appui du COPS. Ceci vise à renforcer les capacités d'encadrement des centres. Sur ce point, en application des recommandations de la session du COPS, une étude sera commanditée pour définir le statut juridique et organisationnel des centres créés par le Projet.



➤ *Les arrangements d'audit,*

Le partenaire de mise en œuvre du projet doit soumettre tous les trimestres au Représentant Résident du PNUD au Bénin, le formulaire d'Autorisation de Financement et Certificat de Dépenses (FACE) qui rend compte des dépenses cumulées par trimestre des fonds avancés par le PNUD.

Le projet doit être audité au moins une fois dans son cycle de vie, mais peut être audité tous les ans selon qu'il sera reflété dans le plan d'audit annuel préparé avec le Bureau des Audits et Investigations du siège du PNUD, conformément aux directives et termes de références mises à disposition par ce dernier.

L'objectif principal de l'audit est de fournir à l'Administrateur du PNUD, une garantie en ce qui concerne l'utilisation correcte des ressources mises à disposition.

L'audit est une partie intégrante de la gestion financière et administrative du projet et fait partie du cadre de responsabilité du PNUD. Il est donc placé sous la responsabilité directe du

Bureau Pays du PNUD. Il sera réalisé par un cabinet d'audit qualifié qui va produire un rapport d'audit et certifier les états financiers

- Les dispositions de collaboration avec les autres projets du même portefeuille

Le projet s'inscrit dans le cadre CPAP 2014-2018 et entend développer des synergies avec les autres projets et initiatives du PNUD notamment celles de la composante Résilience et croissance inclusive durable. Le développement des synergies embrassera essentiellement les différents de renforcement de capacités comme l'élaboration des plans d'affaire avec le Business Promotion Center (BPC) et d'utilisation judicieuse des ressources pour une meilleure efficacité des actions.

A cet effet, certaines activités seront réalisées de façon complémentaire avec d'autres projets et initiatives, c'est-à-dire en fonction des cahiers de charges de chacune des structures deux ou plusieurs structures apportent chacune du sien pour la réalisation des activités.

- *Les accords de propriété intellectuelle et d'utilisation de logo sur les réalisations du projet.*

### **Droit d'auteur**

Le PNUD détient le droit d'auteur et de reproduction de toutes les publications et autres matériaux qu'il commande dans le cadre de ses projets, que le texte soit écrit par un membre du personnel ou par un consultant rémunéré. La permission de reproduction peut être donnée aux médias, ONG, institutions académiques et autres, à condition que le PNUD soit dûment cité.

L'Accord de base entre le Gouvernement du Bénin et le PNUD établit en son Article III relatif à l'exécution des projets ce qui suit : « *le PNUD restera propriétaire du matériel technique et autre, ainsi que des approvisionnements, fournitures et autres biens financés ou fournis par lui, à moins qu'ils ne soient cédés au Gouvernement ou à une entité désignée par celui-ci, selon les modalités et à des conditions fixées d'un commun accord par le Gouvernement et le PNUD.*

*Le PNUD restera propriétaire des brevets, droits d'auteur, droits de reproduction et autres droits de même nature sur les découvertes ou travaux résultant de l'assistance qu'il fournira au titre du présent accord. A moins que les parties n'en décident autrement dans chaque cas, le Gouvernement pourra toutefois utiliser ces découvertes ou ces travaux dans le pays sans avoir à payer de redevances ou autres droits analogues. »*

### **Utilisation du logo**

Le logo du PNUD doit être utilisé dans le respect des normes graphiques du PNUD et à des fins non commerciales. Avant impression de toute publication financée par le PNUD, il est recommandé de se référer au PNUD notamment au Chargé de Communication pour vérification du branding du PNUD.

Tout projet exécuté sur le terrain par le PNUD doit avoir pour seul logo le nouveau logo du PNUD. Si nécessaire, le nom du projet sera indiqué en toutes lettres à côté du logo (pas en dessous). Il ne doit pas y avoir de logos séparés ou autonomes. Il n'y a pas d'exceptions à cette règle. Lorsque le projet est administré avec un partenaire, dont la participation doit être signalée par un élément visuel, le nouveau logo du PNUD doit être utilisé avec le logo du/des partenaire(s) seulement.

En cas de publication conjointe avec un ou plusieurs partenaires, tous les logos devraient figurer sur une seule ligne, en bas ou en haut de la première page de couverture de la publication. Il faut veiller à assurer l'égalité visuelle de tous les logos, c'est-à-dire de ne pas faire ressortir un logo par rapport aux logos des institutions spécialisées ou organismes partenaires.

**Respect de l'avis de non-responsabilité.** Les publications du PNUD qui citent un auteur ou contiennent des opinions ou avis devraient contenir la déclaration suivante : « Les opinions exprimées dans cette publication sont celles de leur(s) auteur(s) et ne représentent pas nécessairement celles des Nations Unies, y compris le PNUD, ni des Etats Membres. » Le nom des auteurs ne devrait jamais apparaître sur la couverture d'une publication.

---

### III. CADRE DE SUIVI ET EVALUATION

Le suivi du projet sera réalisé à travers les dispositions ci-après:

#### Au cours du cycle annuel

- Sur une base trimestrielle, une évaluation qualité, réalisée par l'équipe de projet sous la responsabilité du Team Leader doit permettre de reporter l'évolution des résultats d'activités, sur la base des critères qualités et des méthodes de contrôle qualité définies dans la table ci-dessous de Contrôle qualité des produits d'activités.
- Le journal des problèmes doit être activé dans Atlas, et mis à jour régulièrement sous la responsabilité du Team Leader pour faciliter le suivi et la résolution des potentiels problèmes en vue d'une bonne gestion des changements au niveau du projet.
- Sur la base de l'analyse initiale des risques en annexe, le journal des risques sera activé dans Atlas et mis à jour régulièrement sous la responsabilité du Team Leader, en fonction de l'évolution de l'environnement externe qui peut affecter la mise en œuvre efficace, efficiente et dans les délais, des activités du projet.
- En fonction des informations ci-dessus reportées dans Atlas, le Rapport de Progrès du Projet qui est une sortie d'Atlas ou du Snapshot, sera soumis ensemble avec le Rapport Combiné des Dépenses chaque trimestre, par le Coordonnateur du projet sous le contrôle qualité du Team Leader et du Chargé de Programme du PNUD, à la revue du Comité Technique, en vue d'amendement nécessaire avant l'examen ultérieur lors de la revue du portefeuille.
- Le journal des leçons apprises, doit être activé et régulièrement mis à jour sous la responsabilité du Team Leader pour assurer un apprentissage continu et une adaptation dans l'organisation et la planification du projet. ceci permettra aussi la préparation du rapport des leçons apprises à la fin du projet.
- Un calendrier de suivi doit être activé dans Atlas et mis à jour au fur et à mesure pour capturer les événements importants de gestion du projet.

#### A la fin de l'année

- **Rapport de Revue Annuelle:** Un rapport de revue annuelle doit être préparé par le Coordonnateur du Projet en collaboration avec le Team Leader et le PMSU, et partagé avec le Comité Technique du Projet puis les autres acteurs du portefeuille et les Groupes d'Effet. Une exigence minimale de ce rapport est qu'il doit respecter le format standard Atlas des Rapports Trimestriels de Progrès, couvrant toute l'année avec chaque information mise à jour, ainsi qu'une synthèse des résultats atteints par rapport aux cibles annuelles.
- **Revue annuelle du Projet.** Sur la base du rapport ci-dessus, une revue annuelle du projet sera conduite dans le cadre de la revue du sous-programme, et ce au cours du quatrième trimestre de l'année, pour évaluer les performances du projet et analyser le Plan de Travail Annuel de l'année suivante. Dans la dernière année du projet, cette revue tiendra lieu de revue finale. Cette revue sera sous la responsabilité du Ministère Chef de file du groupe d'Effet et impliquera d'autres parties prenantes. Elle permettra d'analyser le niveau de progrès des produits et leur contribution aux différents Effets.

## Contrôle Qualité des Résultats d'Activité du Projet.

Cette table doit être répliquée pour chaque résultat d'activité du PTA pour fournir les informations sur les actions de suivi basées sur les critères qualité définies.

<b>Produit UNDAF visé:</b> Les jeunes et les femmes ont davantage de capacités, compétences et facilités d'installation pour l'auto emploi et l'entrepreneuriat agricole, la mise en œuvre de micro, petite et moyenne entreprises en milieu rural et péri urbain.		
<b>Résultat d'Activité 1</b>	Des entrepreneurs agricoles capables de créer de la richesse sont disponibles	Date de début : 1 <sup>er</sup> janvier 2014 Date de Fin : 31 décembre 2014
<b>But</b>	<i>Il s'agit de renforcer les capacités des jeunes par la formation fonctionnelle entrepreneuriale (formation, développement des ressources humaines) pour une transformation durable du tissu socioéconomique de leurs localités.</i>	
<b>Description</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation sur le projet ;</li> <li>-Recrutement et Formation des gestionnaires de ferme ;</li> <li>-Recrutement et formation des vagues de différents profils d'apprenants pour la formation en entrepreneuriat agricole ;</li> <li>- Recrutement et formation des producteurs locaux</li> </ul>	
<b>Critère Qualité</b> <i>Avec quels indicateurs sera mesuré le résultat d'activité?</i>	<b>Méthode de Contrôle Qualité</b> <i>Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas?</i>	<b>Date de contrôle</b> <i>Quand sera réalisé le contrôle qualité?</i>
-Nombre de personnes ayant bénéficié d'une formation qualifiante en création et en gestion d'entreprises.	Rapport de formation Visite sur sites	Juillet 2014 Décembre 2014

<b>Produit UNDAF visé:</b> Les jeunes et les femmes ont davantage de capacités, compétences et facilités d'installation pour l'auto emploi et l'entrepreneuriat agricole, la mise en œuvre de micro, petite et moyenne entreprises en milieu rural et péri urbain.		
<b>Résultat d'Activité 2</b>	Un mécanisme d'accompagnement et de soutien aux entrepreneurs agricoles est opérationnel	Date de début : 1 <sup>er</sup> janvier 2014 Date de Fin : 31 décembre 2014
<b>But</b>	<i>Mettre en place un mécanisme efficace d'accompagnement pour l'installation des jeunes entrepreneurs formés</i>	
<b>Description</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui à la mise en place des services privés d'appui aux entrepreneurs ;</li> <li>- Mise en réseau des structures et projets d'appui à l'entrepreneuriat agricole ;</li> <li>- Mise à disposition d'équipements au profit des entrepreneurs installés ;</li> <li>- Mise en réseau des entrepreneurs agricole installés</li> </ul>	
<b>Critère Qualité</b> <i>Avec quels indicateurs sera mesuré le résultat d'activité?</i>	<b>Méthode de Contrôle Qualité</b> <i>Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas?</i>	<b>Date de contrôle</b> <i>Quand sera réalisé le contrôle qualité?</i>
Nombre de personnes formées ayant bénéficié d'un appui à la création et à la gestion d'entreprise.	Rapport d'activités  Visite des sites d'installation des entrepreneurs appuyés	31 décembre 2014

<b>Produit UNDAF visé:</b> Les jeunes et les femmes ont davantage de capacités, compétences et facilités d'installation pour l'auto emploi et l'entrepreneuriat agricole, la mise en œuvre de micro, petite et moyenne entreprises en milieu rural et péri urbain.		
<b>Résultat d'Activité 3</b>	Les zones d'installation définitive des entreprises agricoles sont identifiées et les études de base pour l'aménagement et la viabilisation de ces zones sont conduites	Date de début : 1 <sup>er</sup> janvier 2014 Date de Fin : 31 décembre 2014
<b>But</b>	<i>Il s'agit de viabiliser et de doter d'infrastructures, les zones d'installation des jeunes entrepreneurs afin de leur offrir un cadre de vie agréable et propice à la bonne conduite des activités productives.</i>	

<b>Description</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Elaboration du répertoire des zones d'installation des jeunes entrepreneurs</i></li> <li>- <i>Réalisation des études d'identification des besoins en aménagement des zones d'installation des jeunes</i></li> <li>- <i>Information des structures compétentes sur les besoins en infrastructures et aménagement puis plaidoyer en vue de leur réalisation</i></li> </ul>	
<b>Critère Qualité</b> <i>Avec quels indicateurs sera mesuré le résultat d'activité?</i>	<b>Méthode de Contrôle Qualité</b> <i>Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas?</i>	<b>Date de contrôle</b> <i>Quand sera réalisé le contrôle qualité?</i>
Nombre de zones d'implantation identifiées par zone agro écologique	Constat physique Rapport synthèse des zones identifiées	Juin 2014
Liste des besoins en aménagement des zones d'installation est connue par zone agro écologique	Rapport final de l'étude sur l'identification des besoins en aménagement des zones d'installation	Septembre 2014
<b>Nombre de plaidoyers réalisés</b>	<b>Rapport d'activité</b>	<b>Décembre 2014</b>

<b>Produit UNDAF visé:</b> Les jeunes et les femmes ont davantage de capacités, compétences et facilités d'installation pour l'auto emploi et l'entrepreneuriat agricole, la mise en œuvre de micro, petite et moyenne entreprises en milieu rural et péri urbain.		
<b>Résultat d'Activité 4</b>	Les entrepreneurs sont informés sur les modalités d'accès au financement et formés sur le montage des dossiers de demande de financement	Date de début : 1 <sup>er</sup> janvier 2014 Date de Fin : 31 décembre 2014
<b>But</b>	L'objectif visé est d'accroître les chances d'accès des jeunes entrepreneurs au financement adéquat en leur fournissant l'information et la formation nécessaires.	
<b>Description</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Réalisation des supports de communication et d'information sur les sources de financement disponibles</i></li> <li>- <i>Formation des entrepreneurs sur le montage des dossiers de financement</i></li> <li>- <i>Organisation des séances d'information et de mise en relation à l'endroit des entrepreneurs agricoles</i></li> </ul>	
<b>Critère Qualité</b> <i>Avec quels indicateurs sera mesuré le résultat d'activité?</i>	<b>Méthode de Contrôle Qualité</b> <i>Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas?</i>	<b>Date de contrôle</b> <i>Quand sera réalisé le contrôle qualité?</i>
Nombre de jeunes et de femmes en milieu rural ayant accès à l'information et à la formation.	Rapport d'activité Rapport de formation	31 décembre 2014
Nombre de jeunes et de femmes en milieu rural ayant accès au crédit et aux subventions	Rapport d'activité	31 décembre 2014

#### IV. CONTEXTE JURIDIQUE

Ce document, ensemble avec le CPAP signé par le Gouvernement du Bénin et le PNUD et qui est incorporé par référence, constituent ensemble le document de projet conformément à l'Accord Standard d'Assistance de Base, et tous les arrangements du CPAP sont appliqués à cet document.

Conformément donc à l'Accord Standard d'Assistance de Base, la responsabilité de la sauvegarde et de la sécurité du partenaire de réalisation, de son personnel et de ses biens, ainsi que des biens du PNUD sous la responsabilité du partenaire, sont du ressort du partenaire de réalisation.

Ainsi il doit:

- a) Mettre en place un plan de sécurité approprié et le maintenir, en fonction de la situation sécuritaire du pays,
- b) Assumer tous les risques et devoirs relatifs à sa sécurité et à la mise en œuvre complète de son plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place, et suggérer des modifications au plan si nécessaire. Tout échec à maintenir ou à implémenter un plan approprié de sécurité comme requis ci-dessous, sera considéré comme un manquement à cet accord.

Le partenaire de réalisation, s'accorde à prendre toutes les mesures nécessaires pour qu'aucun des fonds du PNUD reçus dans le cadre de ce projet ne soit utilisé pour soutenir des individus ou des entités associées au terrorisme, et que tout bénéficiaire de montant accordé dans le cadre de ce projet, n'apparaît pas dans la liste tenue par le Conseil de Sécurité, établie par la résolution 1267 (1999). Ce texte doit être contenu dans tout contrat ou accords avec des tiers dans le cadre de ce projet.

## **ANNEXES**

**Analyse du Risque:** Une évaluation des risques qui peuvent affecter le projet doit être conduite au cours de la formulation. Prière utiliser le format standard du Journal des Risques.

**Accords:** Tous autres accords, comme les cost sharing agreements, les accords de coopérations signés avec les ONG (lorsqu'une ONG est désignée comme Agence d'Exécution) doivent être attachés au document de projet.

**Termes de Référence:** les TDR des personnels clés du projet doivent être développés et attachés

**L'Évaluation des capacités:** les résultats de l'évaluation des capacités du partenaire de réalisation (y compris la micro évaluation HACT si applicable).

## JOURNAL DES RISQUES

**Titre du Projet: Projet de Promotion de l'Entreprenariat Agricole**

**Award ID: 00056915**

**Date: 07/01/2014**

#	Description	Date d'identification	Type	Impact & Probabilité	Mesures/Réponses de Gestion	Responsable	Elaborée, mise à jour par	Date dernière mise à jour	Situation
1	Non maîtrise de la disponibilité permanente des ressources de contrepartie allouées du fait des éventuelles restrictions budgétaires	2012	Financial	Certaines activités du projet ne pourront pas être mises en œuvre et les résultats escomptés ne pourront pas être atteints.  P = 2 I = 4	Des plaidoyers effectués ont permis d'inscrire le projet au PIP et d'obtenir des accords de principe du Gouvernement de mettre la contrepartie dans le panier commun. 1,5 milliards sont prévus dans le budget de l'Etat exercice 2014 et ce fonds sera transféré au PNUD au 1 <sup>er</sup> trimestre 2014. Des annonces de financement sont enregistrées de la part de la BAD, le FIDA, la BOAD et de la FAO.	Coordonnateur	Coordonnateur	Décembre 2013	Réduit
2	Absence de clarification de cahier de charge partenariaire technique suivant ses compétences	2012	Strategic	Perturbation dans l'exécution des activités pouvant entraver l'obtention des résultats subsequents.  P = 4 I = 4	Signature d'arrêté interministériel relatif au cadre de mise en œuvre du projet et signature de protocole d'accord entre le Gouvernement et le partenaire technique. Définition Par le PNUD d'un cadre d'orientation pour la répartition des activités du PTA entre l'UGP et le partenaire technique.	Coordonnateur	Coordonnateur	Décembre 2013	Statut quo
3	Absence de définition des statuts des centres créés	2013	Stratégic	Confusion et hésitation dans le pilotage et la gestion du développement des centres, toutes choses qui peuvent hypothéquer la viabilité économique des centres et l'appropriation du projet par des entités durables	Responsabilisation provisoire de Songhai en attendant les recommandations d'une étude spécifiques demandée par le COPS	Coordonnateurs	Coordonnateur	Décembre 2013	Elevé